

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.
On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE.

On écrit de Cologne, le 15 août :
On assure positivement que l'archevêque de Cologne a annoncé, il y a quelque temps, au ministère, que sa santé lui permettait de retourner à Cologne, et d'y reprendre ses fonctions. Sa demande ne lui a pas été formellement refusée, seulement on lui a présenté six propositions, et on lui a assuré que dès qu'il les aurait signées, il pourrait rentrer en fonctions. L'archevêque a déclaré qu'il ne pouvait pas les accepter de son propre chef, mais qu'il priait le ministère de les envoyer à Rome, assurant que dès qu'elles seront sanctionnées par le pape, il s'empressera de les signer. On voit que l'affaire en est toujours au même point.

— On écrit de Berlin, le 16 août :
La cour supérieure de Posen a fait avertir avec menace de saisir M. l'archevêque de Gnesen et Posen, d'avoir à payer les frais de son procès; le prélat a répondu qu'il ne reconnaissait point la compétence d'une cour civile pour prononcer sur les affaires ecclésiastiques, et en particulier sur les obligations que lui impose l'église catholique, de concert avec son premier pasteur; que par conséquent, il ne se croyait pas obligé à supporter les frais du procès en question, et que la menace de saisie n'était qu'une nouvelle injustice ajoutée aux autres que lui et l'église catholique auraient eu à supporter. L'archevêque continue à exercer plusieurs fonctions inhérentes à sa dignité, et qu'on pourrait appeler personnelles. Quant aux autres fonctions, personne n'en est chargé. On sait que le coadjuteur de Posen n'a point encore été remplacé, et que celui de Gnesen n'a point reçu de l'archevêque la permission d'exercer les fonctions purement épiscopales; il n'y a plus d'ordination, et les paroisses ne sont administrées que provisoirement. (G. univ. d'Augs.)

— On écrit de Wiesbaden, le 22 août :
La feuille officielle du gouvernement contient une proclamation par laquelle S. A. S. le duc Adolphe de Nassau annonce qu'il a pris en mains les rênes du gouvernement.

Cette proclamation se termine par ces mots :
« Nous nous efforcerons pour autant qu'il est en nous et en employant toute notre puissance, d'augmenter le bien-être de notre pays, de maintenir sa constitution, et d'exercer les droits de la couronne pour le bien de tous. »

— On écrit de Vienne, 18 août :
L'ambassadeur belge, à notre cour, M. le baron O'Sullivan de Grass, qui remplit aussi les fonctions d'ambassadeur près des cours de Munich, Stuttgart et Calsruhe, a déjà envoyé ses lettres de créance à ces trois cours.

ANGLETERRE. — Londres, le 24 août.

Il résulte des déclarations ministérielles dans les deux chambres du parlement, que les deux cabinets de France et d'Angleterre sont parvenus à se mettre d'accord sur une question très-controversée : celle des pêcheries d'Irlande; désormais, le point en litige est réglé et l'on prévient de fâcheuses collisions entre les deux nations.

— Voici la lettre que M. O'Connell a adressée à M. Ray, secrétaire de la société Précurseur :

« Londres, 15 août.

« Mon cher Ray, j'ai appris avec le plus grand plaisir que les habitants honnêtes, loyaux de Dublin, avaient repoussé les tentatives des chartistes. Je suis fier d'être le représentant d'un pays si honnête et si raisonnable. Les chartistes sont les meilleurs alliés des torys et des partisans du pouvoir despotique, parce qu'ils éloignent de la cause populaire tous les hommes li-

mides, presque tous ceux qui sont opulents et beaucoup de gens des classes moyennes. Ils changent en ennemis, par leur hostilité insensée, toutes les classes commerçantes et manufacturières.

» Leur confédération secrète est illégale, et la manière dont ils procèdent les rend coupables du crime de haute trahison. Je suis porté à croire que quelques-uns de leurs chefs sont à la solde des conservateurs; il serait difficile qu'ils fussent à la fois aussi insensés et aussi méchants s'ils n'obéissaient à des motifs d'intérêt. Il paraît évident que la cause de la réforme rationnelle aurait fait des progrès dans la Grande-Bretagne sans les procédés violents et la folie des chartistes. Les chartistes ont non-seulement inspiré du dégoût et du découragement aux réformistes honnêtes et modérés, mais ils ont en outre empêché tous ceux qui ne partageaient pas leurs opinions de tenir des réunions publiques, ce qui est une tyrannie odieuse, un despotisme criant. En vérité le but des chefs chartistes est de mettre toutes les classes de la société sous le joug des classes ouvrières, domination qui aboutirait nécessairement au meurtre et au massacre, et se terminerait par la plus déplorable anarchie.

» La loi électorale, en Angleterre, peut-être attaquée à si juste titre qu'elle n'aurait pu se maintenir sans les alarmes et le dégoût occasionnés par les manœuvres infâmes des chefs chartistes; sur 100 citoyens, 19 seulement exercent le droit électoral; c'est là une injustice si criante, que si les réformistes honnêtes et modérés avaient pu soumettre ce fait au public, il eût été impossible de persévérer dans un système aussi outrageant. On établit aussi une classe esclave; cette classe comprend les 4/5 de la nation; pourquoi souffrirait-on cela? N'est-ce pas une honte et une stupidité? Mais cette stupidité disparaîtrait promptement sans le langage et les actes des chefs chartistes qui, non contents de la réforme, cherchent réellement une dissolution sanglante de la société.

» En Irlande, le chartiste, dans sa forme la plus douce, est un délit puni par la loi. Les chartistes ont leurs conventions de délégués; or, toute relation avec une pareille convention est un délit en Irlande. Tous ceux qui se sont associés aux délégués anglais, méritent d'être poursuivis comme les délégués anglais eux-mêmes. En Irlande, le chartisme est illégal. Je renouvelle mes remerciements aux hommes honnêtes et intelligents qui ont repoussé les chartistes anglais et déjoué leurs manœuvres, même sans ma coopération. Je leur suis doublement obligé d'avoir remporté cette victoire, même sans m'avoir consulté.

» La tentative chartiste en Irlande était très-coupable, coupable envers le gouvernement, et doublement coupable envers le peuple. Croyez-moi, le but des chartistes était de joindre le crime à l'agitation pour le rappel de l'union. Je crois que le rappel de l'union est la seule ressource qui reste au peuple irlandais. Chaque jour confirme ma conviction que l'Irlande ne peut compter sur la justice du parlement britannique, chaque jour confirme ma conviction que le seul moyen de salut pour l'Irlande c'est le rétablissement de son parlement.

» J'arriverai à Dublin dans une quinzaine de jours, et j'adresserai à mes compatriotes une lettre sur l'état actuel des affaires et sur les meilleurs moyens d'obtenir le rappel de l'union, sans inspirer aucune crainte sérieuse ni occasionner aucune agitation.

» J'ai l'honneur, etc. DANIEL O'CONNEL.

Les nouvelles qui viennent d'arriver à Londres des îles britanniques, représentent les nègres comme moins disposés que jamais à suivre leurs travaux pour la culture et la confection des sucres. A la Jamaïque surtout, il a été constaté qu'il y a un déficit notable dans l'importance de la récolte.

— Les journaux d'Angleterre, de France et de Hollande, donnent de longs détails sur les nouvelles mesures que vient de prendre le gouvernement chinois pour la prohibition de l'opium. On conçoit l'importance de cet objet pour le commerce anglais, puisque l'opium forme plus de la moitié de la valeur des cargaisons qui s'expédient des Indes anglaises en Chine où cette denrée s'échange contre le thé.

— L'importation de l'opium est depuis longtemps prohibée en Chine où son usage est aussi funeste à la population que les liqueurs fortes dans certains pays de l'Europe. Ses effets sont, dit un journal anglais, des plus déplorables. On en fait une boisson qui finit par énerver les forces de ceux qui en usent, et les mènent insensiblement au tombeau. Avant le commencement de ce trafic, la population chinoise augmentait dans une proportion de trois pour cent par an; depuis, la population a fléchi à un pour cent.

Le commerce de l'opium se fait clandestinement et sans fraude. Des navires anglais stationnés en vue des côtes reçoivent les caisses d'autres navires, et des jonques chinoises viennent les y prendre contre des reçus à faire valoir pour la même valeur en thé. Cette fraude pour laquelle on s'entend souvent avec les mandarins eux-mêmes, a pris une grande extension. En 1795 et 1796, il a été exporté de Calcuta pour la Chine 1070 caisses; en 1854 et 1855 le nombre des caisses s'élevait à 10,207 du Bengale seulement; de Bombay il n'avait pas été expédié pour la Chine en 1821 plus de 2,278 caisses. En 1855 le chiffre des expéditions était de 12,953. En 1816 la consommation de l'opium en Chine était de 5210 caisses. En 1857 elle était de 3400. Lorsqu'on calcule, dit un journal hollandais, que le prix le plus modéré s'éleve à 2000 fl. des P. B. par caisse et même jusqu'à 2600 fl. et au-delà, on voit comment la Chine paie pour ce commerce de l'opium une valeur de 25 à 30 millions de fl. des P. B.

Au mois de février dernier, un Chinois qui avait fait le commerce d'opium fut étranglé devant les factoreries européennes à Canton. Celles-ci amenèrent le pavillon de leurs nations respectives. Mais bientôt arriva de Pékin un agent spécial du gouvernement chinois, qui fit comparaitre devant lui les Hongks, seuls négociants chinois autorisés à faire le commerce avec les étrangers. Il leur fit des remontrances très-vives, et leur demanda compte de leur conduite.

Le 18 mars dernier, il adressa aux marchands étrangers un édit où il leur enjoignit de livrer au gouvernement jusqu'à la dernière caisse à bord de leurs navires, et de signer la promesse de ne plus apporter de l'opium, denrée dont l'usage funeste fait décroître la population, sous peine de confiscation, et de se soumettre à cet égard à toutes les rigueurs des lois chinoises. Les étrangers avaient trois jours pour faire leur soumission, et les Hongks devaient les y engager d'autant plus vivement, que l'agent du gouvernement avait décidé qu'on leur couperait la tête si les étrangers n'obéissaient pas.

Le 19, les malheureux marchands communiquent cette cruelle alternative aux étrangers qui délibèrent, et qui, afin de gagner du temps, nomment une commission pour prendre en considération l'édit du Yum Chuy. Mais le grand Lin ne veut rien entendre, et répond fort tranquillement aux marchands hongks : l'opium ou deux têtes.

Ceci se passait le 21, et dès le lendemain toute communication avec la côte et même avec la ville est interdite aux étrangers; le commerce est arrêté, on refuse de laisser passer les vaisseaux qui sont chargés, les bateaux mandarins stationnent de tous côtés sur la rivière, enfin les étrangers sont emprisonnés dans leurs factoreries.

Feuilleton.

VERONIQUE.

1er. — LES MARCHANDS FORAINS.

Cette histoire que M. de Balzac communique au journal la Presse, est comme le développement du Curé de Village, que nous avons reproduit en feuilletons dans nos numéros des 21, 25, 24, 28, 29, 30, 31 janvier et 1er février et qui se trouve dans tous les cabinets de lecture; cependant Veronique est une œuvre à part, se détachant parfaitement de l'ensemble où la classe la pensée de l'auteur qui, au surplus, est le seul peut-être qui puisse entrevoir cet ensemble. On sait que M. de Balzac a la prétention de rattacher chacun de ses romans à une pensée unique, véritable poème épique de la vie privée, dont il n'a composé encore que quelques épisodes. Cette prétention, que la critique respecte sans l'admettre, ne nous défend pas de présenter Veronique comme une œuvre existant par elle-même, et sans liaison aucune avec les œuvres qui l'ont précédé.

Bien qu'il soit difficile, pour ne pas dire impossible, de juger un travail d'après une introduction, nous croyons que Veronique offrira au lecteur de délasserments presque aussi remplis de charmes que ceux que lui a procurés Eugénie Grandet.

Dans le Bas-Limoges, au coin de la rue de la Vieille-Poste et de la rue de la Cité, se trouvait, il y a vingt ans, une de ces boutiques auxquelles il semble que rien n'ait été changé depuis le moyen-âge. De grandes dalles cassées en mille endroits, posées sur le sol qui se montrait humide par place, auraient fait tomber quiconque n'eût pas observé les creux et les élévations de ce singulier carrelage. Les murs poudreux laissaient voir une bizarre mosaïque de bois et de briques, de pierres et de fer tassés avec une solidité due au temps, peut-être au hasard. Le plancher, composé de poutres colossales, pliait depuis plus de cent ans sans rompre sous le poids des étages supérieurs. Bâti en colombage, ces étages étaient à l'extérieur couverts en ardoises clouées de manière à dessiner des figures géométriques, et offraient la naïve image des constructions bourgeoises du vieux temps.

Aucune des croisées encadrées de bois, jadis bordées de sculptures mais détruites par les intempéries de l'atmosphère, ne se tenaient daplomb; les unes donnaient du nez, les autres rentraient, quelques-unes voulaient se disjoindre; toutes avaient du terreau apporté ou ne savaient comment dans les fentes creusées par la pluie, et d'où s'élançaient au printemps quelques fleurs légères, de timides plantes grimpantes et des herbes grêles. La mousse

veloutait les toits et les appuis. Le pilier du coin, quoiqu'en maçonnerie composite, c'est-à-dire de pierres mêlées de briques et de cailloux, effrayait le regard par sa courbure. Il paraissait devoir céder quelque jour sous le poids de la maison dont le pignon se trouvait en surplomb d'environ un demi-pied. Aussi l'autorité municipale et la grande voirie firent-elles abattre cette maison après l'avoir achetée, afin d'élargir le carrefour. Ce pilier, situé à l'angle des rues, se recommandait aux amateurs d'antiquités limousines par une jolie niche sculptée où se voyait une vierge mutilée pendant la révolution. Les bourgeois à prétentions archéologiques remarquaient au-dessous les traces de la marge en pierre destinée à recevoir les chandeliers où la piété publique allumait des cierges, mettait ses ex-voto et des fleurs.

Au fond de la boutique, un escalier de bois vermoulu conduisait aux deux étages supérieurs surmontés d'un grenier. La maison, adossée aux deux maisons voisines, n'avait point de profondeur, et ne tirait son jour que des croisées. Chaque étage ne contenait que deux petites chambres, éclairées chacune par une croisée, donnant l'une sur la rue de la Cité, l'autre sur la rue de la Vieille-Poste.

Au moyen-âge, aucun artisan n'était mieux logé. Cette maison avait évidemment appartenu jadis à des faiseurs d'haubergeons, à des armuriers, à des couteliers, à quelques maîtres dont le métier ne haïssait pas le plein air. Il était impossible d'y voir clair sans que les volets ferrés fussent enlevés sur chaque face, ou de chaque côté du pilier il y avait une porte, comme dans beaucoup de magasins situés à l'encoignure de deux rues. A chaque porte, après le seuil en belle pierre usée par les siècles, commençait un petit mur à hauteur d'appui, dans lequel était une rainure répétée à la poutre d'en haut sur laquelle reposait le mur de chaque façade. Depuis un temps immémorial on glissait de grossiers volets dans cette rainure, on les assujétissait par d'énormes bandes de fer boutonnées; puis, les deux portes une fois closes par un mécanisme semblable, les marchands se trouvaient dans leur maison comme dans une forteresse.

En examinant l'intérieur que, pendant les premières vingt années de ce siècle, les Limousins virent encombré de ferrailles, de cuivre, de res sorts, de roues, de cloches et de tout ce que les démolitions donnent de métaux, les gens qui intéressaient ce débris de la vieille ville, y remarquaient la place d'un tuyau de forge, indiqué par une longue traînée de suie, détail qui confirmait les conjectures des archéologues sur la destination primitive de la boutique. Au premier étage, étaient une chambre et une cuisine; au second, deux chambres.

Le grenier servait de magasin pour les objets plus délicats que ceux jetés pêle-mêle dans la boutique. Cette maison, louée d'abord, fut plus tard achetée par un nommé Sau-

viat, marchand forain, qui, de 1792 à 1799, parcourut les campagnes dans un rayon de cinquante lieues autour de l'Auvergne, en y échangeant des poteries, des plats, des assiettes, des verres, enfin les choses nécessaires aux plus pauvres ménages, contre de vieux fers, des cuivres, des plombs, contre tout métal sous quelque forme qu'il se déguisât. Il donnait une casserole en terre brune de deux sous pour une livre de plomb, ou pour deux livres de fer, bêche cassée, houe brisée, vieille marmite fendue.

Toujours juge en sa propre cause, l'Auvergnat pesait lui-même sa ferraille. Dès la troisième année, il joignit à ce commerce celui de la chaudronnerie. Enfin, en 1795, il put acquérir un château vendu nationalement, et le dépeça. Le gain qu'il fit, il le répéta sans doute sur plusieurs points de la sphère où il opérait. Puis, plus tard, ces premiers essais lui donnèrent l'idée de proposer une affaire en grand à l'un de ses compatriotes à Paris. Ainsi, la bande noire, si célèbre par ses dévastations, naquit dans la cervelle du vieux Sauviat, marchand forain, que tout Limoges vit pendant vingt-sept ans dans cette pauvre boutique, au milieu de ses cloches cassées, de ses fileaux, de ses chaînes, de ses potences, de ses goussières en plomb tordu, de ses ferrailles de toute espèce. On doit lui rendre la justice de dire qu'il ne connut jamais la célébrité ni l'étendue de cette association; il n'en profita que dans la proportion des capitaux qu'il avait confés à la fameuse maison Brézac.

Fatigué de courir les foires et les villages, l'Auvergnat s'établit à Limoges, où il avait, en 1797, épousé la fille d'un chaudronnier veuf nommé Champagnac. Quand mourut son beau-père, il acheta la maison où il avait établi d'une manière fixe son commerce de ferrailleur, après l'avoir exercé pendant trois ans encore en compagnie de sa femme dans les campagnes. Sauviat atteignait à sa cinquantième année quand il avait épousé la fille du vieux Champagnac, laquelle, de son côté, ne devait pas avoir moins de trente ans.

La Champagnac n'était ni belle, ni jolie; mais elle était née en Auvergne, elle avait cette grosse encolure qui permet aux femmes de résister aux plus durs travaux, elle accompagnait Sauviat dans ses courses, elle rapportait du fer ou du plomb sur son dos, et conduisait le méchant fourgon plein de poteries avec lesquelles son mari faisait une usure déguisée. Elle était brune, colorée et jouissait d'une riche santé. Elle montrait, en riant, des dents blanches, hautes et larges comme des amandes. Elle avait le buste et les hanches de ces femmes que la nature a faites pour être mère.

La Champagnac ne s'était pas mariée à cause du sans dot d'Hampagnac que pratiquait son père, sans avoir lu Molière. Sauviat ne s'effraya point du sans dot. D'ailleurs, un homme de cinquante ans ne devait pas élever des difficultés, puis sa femme allait lui éviter la dépense d'une servante. Il n'ajouta rien au mobilier de sa chambre, où, depuis le jour de ses nocces,

Plusieurs pourparlers sans résultats avaient eu lieu entre les Anglais et l'agent du gouvernement, lorsque le capitaine Eliot apprit les mesures prises contre les résidents de Canton. Il commanda aux vaisseaux de hisser leurs pavillons et de se préparer à la défense. Il partit lui-même pour Canton, et n'ayant rencontré qu'une faible résistance, il débarqua et donna aux négociants européens lecture d'une proclamation où il annonce qu'il demandera des passeports pour les Anglais, et les invite à se mettre avec tous leurs biens à bord des vaisseaux anglais. En cas de refus de passeports il considérera les Anglais comme retenus en otages pour les forcer à d'injustes concessions.

Mais il se trouva prisonnier comme les autres, et privé de toute communication avec les vaisseaux. Il fut ainsi forcé de faire remettre 20,000 caisses d'opium, aux autorités chinoises. Cette remise dut avoir lieu aux conditions suivantes :

Pour le premier quart livré, les domestiques seraient rendus; pour le second quart, les bateaux de passage seraient établis sur le fleuve; pour le troisième quart, le commerce serait rouvert; et pour le tout, les choses seraient remises sur le même pied qu'au paravant.

Toutes les conditions ont dû être observées, puisque les communications des négociants de Canton avec l'Europe sont actuellement rétablies.

Les négociants anglais ont livré plus de 20,000 caisses d'opium, dont la valeur est évaluée à plus de 50 millions de francs. Qui les paiera? Le surintendant anglais s'est porté solennellement responsable; mais le gouvernement jugera-t-il qu'il n'a pas outrepassé ses pouvoirs. Si la compagnie des Indes devait supporter le poids de cette perte, ce serait pour elle un coup funeste dans les difficiles circonstances où elle se trouve engagée. La guerre du Candahar absorbe déjà une grande partie de ses ressources et toute sa sollicitude; autrement il ne serait pas douteux qu'elle ne tentât sur la Chine quelque représaille.

FRANCE. — Paris, le 25 août.

Le conseil-d'état a rendu l'arrêt suivant sur le pourvoi de la famille Napoléon réclamant d'une rente de 750 fr. acquise par le général Bonaparte en l'an VIII :

« Louis-Philippe, etc.
Sur le rapport du comité de législation et de justice administrative;

« Vu la requête à nous présentée le 15 et 26 décembre 1835, au nom de la dame Lætitia Bonaparte en sa qualité de seule héritière du duc de Reichstadt son petit-fils, concluant à ce qu'il nous plaise casser et annuler une décision de notre ministre des finances du 17 juin 1835 en faisant ordonner le rétablissement au grand-livre de la dette publique d'une rente de 750 f. 4 p. c. provenant de la succession de Napoléon Bonaparte pour les arrérages échus et à échoir être payés à l'exposante;

« Vu la requête à nous présentée le 22 juillet 1839 au nom du comte de Survilliers, du comte de Montfort et autres héritiers de la dame Lætitia Bonaparte par laquelle ils concluent à ce qu'il leur soit donné acte de ce qu'en leur susdite qualité, ils entendent reprendre l'instance en recours restée pendante par le décès de ladite dame et leur adjuger les conclusions ci-dessus visées, etc., etc.;

« Considérant que notre ministre des finances oppose aux réclamations des requérans, la stipulation du traité de Fontainebleau, du 11 avril 1814, et l'exécution qu'il a reçu en France;

« Considérant que les questions que présentent à résoudre les requêtes ci-dessus visées, se rattachent ainsi à des actes de gouvernement ayant un caractère essentiellement politique dont l'interprétation et l'exécution ne peuvent nous être déferées par la voie du contentieux;

« Notre conseil-d'état entendu, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1er. Les requêtes de la dame Lætitia Bonaparte sont rejetées.

« Art. 2. Notre garde-des-sceaux et notre ministre des finances sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

— Le *Moniteur* publie ce matin, la dépêche télégraphique suivante :

Marseille, 24.

Le paquebot du Levant est en retard de 48 heures. On écrit de Syra, du 11, que les escadres turque et égyptienne étaient au mouillage d'Alexandrie le 7 août; et que le 5 un bateau à va-

jusqu'au jour de son déménagement, il n'y eut jamais qu'un lit à colonnes, orné d'une pente découpée et de six rideaux en serge verte, un bahut, une commode, quatre fauteuils, une table et un miroir, le tout rapporté de différentes localités. Le bahut contenait dans sa partie supérieure une vaisselle en étain dont toutes les pièces étaient dissemblables. Chaque peut imaginer la cuisine d'après la chambre à coucher. Ni le mari, ni la femme ne savaient lire, léger défaut d'éducation qui ne les empêchait pas de compter admirablement et de faire le plus florissant des commerces. Sauviat n'achetait aucun objet sans la certitude de pouvoir le revendre à cent pour cent de bénéfice. Pour éviter la tenue des livres et d'une caisse, il payait et vendait au comptant. Il avait d'ailleurs une mémoire si parfaite, qu'un objet, restait-il cinq ans dans sa boutique, sa femme et lui se rappelaient, à un liard près, le prix d'achat enchéri chaque année des intérêts. Excepté pendant le temps où elle vaquait aux soins du ménage, la Sauviat était toujours assise sur une mauvaise chaise en bois adossée au pilier de sa boutique, elle tricotait en regardant les passans veillant à sa féralité et le vendant, la pesant elle-même si Sauviat était en course pour des acquisitions.

A la pointe du jour on entendait le féralleur travailler ses volets, le chien se sauvait par les rues et bientôt la Sauviat venait aider son homme à mettre sur les appuis naturels que les petits murs formaient rue de la Vieille-Poste et rue de la Cité, des sonnettes, des vieux ressorts, des grelots, des canons de fusil cassés, des brimborions de leur commerce qui servaient d'enseigne et donnaient un air assez misérable à cette boutique où souvent il y avait pour vingt mille francs de plomb, d'acier et de cloches. On soupçonna longtemps Sauviat de rognier les louis d'or et les écus. Jamais, ni l'ancien brocanteur forain, ni sa femme ne parlèrent de leur fortune; ils la cachèrent comme un malfaiteur cache un crime. Quand mourut Champegnac, ils ne firent point d'inventaire, ils fouillèrent avec l'intelligence des rats tous les coins de la maison, la laissèrent nue comme un cadavre et vendirent eux-mêmes ses chaudronneries dans leur boutique. Une fois par an, en décembre, Sauviat allait à Paris et se servait de la voiture publique. Aussi, les observateurs du quartier présumaient ils que pour dérober la connaissance de sa fortune, le féralleur opérât ses placements lui-même à Paris. On sut plus tard que, lié dans sa jeunesse avec un des plus célèbres marchands de métaux de Paris, auvergnat comme lui, ses fonds prospéraient dans la caisse de la maison Brézac, la colonne de cette fameuse association appelée la bande noire, qui s'y forma, comme il a été dit; d'après le conseil de Sauviat, un des participants.

Sauviat était un petit homme gras, à figure fatiguée, doué d'un air de probité qui séduisait le chaland et lui servait à bien vendre par la sécheresse de ses affirmations et la parfaite indifférence de son attitude. Son teint

pour turc, ayant à bord un aide-de-camp de l'amiral Roussin, était arrivé à Alexandrie pour réclamer la flotte turque, au nom des cinq puissances.

— On écrit de Toulon, le 20 août :
« L'embarquement de munitions de guerre et de projectiles pour l'Afrique se poursuit activement; on donne aujourd'hui pour certain qu'une expédition importante va avoir lieu dans la nouvelle colonie. Des officiers de l'armée d'Afrique, qui étaient en congé, regagnent promptement leurs corps respectifs; plusieurs ont pris passage hier sur le paquebot de la correspondance. On attend dans le courant de la semaine les aides-de-camp et officiers d'ordonnance du duc d'Orléans, qui embarqueront dimanche prochain pour Alger. Nous avons en ville M. le général Bonnemain, qui va, dit-on, inspecter la cavalerie et qui aura un commandement dans l'expédition qui se prépare; deux autres officiers-généraux sont attendus d'un moment à l'autre. »

« Le but de l'expédition n'est pas connu d'une manière positive; mais on s'attend à avoir la guerre avec Abd-el-Kader. Les mouvements de troupes en Algérie ne pourront commencer qu'après les premières pluies d'automne. » (Const.)

Une scène affreuse s'est passée, il y a quelques jours, au village des Milles, tout près d'Aix :

Voici le fait :
« Un jeune enfant avait la malheureuse habitude d'aller marder et dérober des fruits dans une campagne. Après beaucoup de recherches infructueuses, le propriétaire est enfin parvenu à saisir le coupable sur le fait. Jusque-là tout était bien; mais voici qui est horrible : il a eu la pensée atroce d'attacher son prisonnier auprès d'une ruche et de le livrer aux aiguillons d'un essaim d'abeilles, qu'il a eu soin d'irriter lui-même. L'enfant, comme on le pense, a été criblé de piqûres; son corps s'est prodigieusement enflé, et lorsque, après plusieurs heures, des voisins sont accourus pour le détacher, ils l'ont trouvé mort !

L'auteur de cet acte de barbarie vient d'être écroué dans les prisons d'Aix. »

— M. E... très-connu à Frévent (Pas-de-Calais), avait cru pouvoir dire que M. X... n'avait pas de talent. « Ah ! je n'ai pas de talent ! Ah ! je ne suis qu'un sot !... Je vous prouverai à la pointe de l'épée, mon petit monsieur, que j'ai de l'esprit, que j'en ai beaucoup; vite un cartel pour vous apprendre à vivre... Mais, j'y pense, les duels ne sont plus soufferts par la nouvelle jurisprudence de la cour de cassation. » M. X... s'accouda un instant plus triste que Marius sur les ruines de Cartage. Puis, tout-à-coup, il se dressa, ses cheveux se hérissèrent, ses yeux lancèrent des flammes.

« J'ai une idée, clama-t-il, je la tiens, lumineuse comme le glaive de l'ange... Oui, c'est cela, c'est le seul moyen de tourner une législation aussi contre carrante qu'exorbitante... La loi n'a point prévu le duel que je vais lui proposer. Or, point de condamnation à craindre, écrivons. » Et ce cartel fut adressé à M. E... « Vous m'avez offensé, vous m'en rendez compte si vous n'êtes pas lâche. Je vous propose donc de nous rendre tous deux sur les bords de la fosse à charbon la plus profonde du pays ou sur le rempart le plus élevé des villes du département, et là, celui qui aura perdu à tête ou pile, se précipitera, la tête la première, dans la fosse ou dans les fortifications. J'espère que vous accepterez ma proposition. Fixez le lieu, le jour et l'heure qui vous conviendront pour ce duel à mort. » Nous ignorons la réponse qui a été faite à ce cartel d'un nouvel espèce.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid, 18 août.

Le bruit court d'après des correspondances de Vittoria que don Carlos s'est sauvé en France. Sivant el Mensajero don Carlos aurait disparu de Tolosa avec sa famille. Un engagement a eu lieu entre le duc de la victoire et les troupes carlistes sur les hauteurs de Villareal; ces dernières ont été battues.

On parle toujours de combinaisons ministérielles dans lesquelles les hommes du parti exalté figureraient. Le projet d'Espartero est dit-on, d'attaquer Guevaria-Durango et d'assurer la ligne devant Bilbao.

— On parle d'une nouvelle révolte qui vient d'éclater dans les troupes de la Biscaye. Un bataillon entier, auquel d'autres compagnies se seraient ralliées ensuite, se serait, assure-t-on sou-

coloré se devinait difficilement sous la poussière métallique et noire qui saupoudrait ses cheveux crépus, sa figure marquée de petite vérole. Son front ne manquait pas de noblesse, il ressemblait au front classique prêt par tous les peintres à Saint-Pierre, le plus rude et le peuple des apôtres, quoique le plus fin. Ses mains étaient celles du travailleur infatigable, larges, épaisses, carrées et ridées par des espèces de crevasses solides. Son buste offrait une musculature indestructible. Il ne quitta jamais son costume de marchand forain : gros souliers ferrés, bas bleus tricotés par sa femme et cachés sous des guêtres en cuir, pantalon de velours vert bouteille, gilet à carreaux d'où pendait la clé en cuivre de sa montre d'argent, attachée par une chaîne en fer que l'usage rendait poli et luisant comme de l'acier; une veste à petites basques en velours pareil au pantalon, puis autour du cou une cravate en rouennerie usée par la barbe qui la froissait. Pour les dimanches et jours de fête, Sauviat avait une redingote de drap marron si bien soignée, qu'il ne la renouvela que deux fois en vingt ans.

La vie des forçats peut passer pour luxueuse comparée à celle des Sauviat, qui ne mangeaient de la viande qu'aux jours de fêtes carillonnées. Avant de lâcher l'argent des vivres nécessaires à leur subsistance journalière la Sauviat fouillait dans ses deux poches cachées entre sa robe et son jupon, et n'en ramenait jamais que de mauvaises pièces rognées, des écus de six francs ou de cinquante-cinq sous, qu'elle regardait avec désespoir avant d'en changer une. La plupart du temps, les Sauviat se contentaient de harengs, de pois rouges, de fromages, d'œufs durs mêlés dans une salade, de légumes assaisonnés de la manière la moins coûteuse. Jamais les Sauviat ne firent de provisions, excepté quelques bottes d'ail ou d'oignons qui ne craignaient rien et ne coûtaient pas grand chose. Le peu de bois qu'ils consommaient en hiver, la Sauviat l'achetait aux fagotelles qui passaient, au jour le jour. A sept heures en hiver, à neuf heures en été, le ménage était couché, la boutique fermée et gardée par un énorme chien qui cherchait sa vie dans les cuisines du quartier. La mère Sauviat n'usait pas pour trois francs de chandelle par an.

Cette vie sobre et travailleuse fut animée par une joie, mais une joie naturelle, et pour laquelle les Sauviat firent leurs seules dépenses connues. En 1802, la Sauviat eut une fille, elle s'accoucha toute seule, et vaquait aux soins de son ménage cinq jours après. Elle nourrit elle-même son enfant sur sa chaise en plein vent, continuant à vendre la féralité pendant que sa petite tétait. Son lait ne coûtait rien, elle laissa têter pendant deux ans sa fille qui ne s'en trouva pas mal. Véronique était le plus bel enfant de la Basse-Ville, les passans s'arrêtaient pour la voir. Les voisines aperçurent alors chez les vieux Sauviat quelques traces de sensibilité dont on le croyait entièrement privé. Pendant que sa femme lui faisait à diner, le marchand gardait entre ses bras la petite, et le bergain en lui chantonnant des refrains

levé et aurait, dit-on, méconnu l'autorité de Castor, qui voulait l'envoyer dans la province de Santander. Goiri aurait fait être assassiné.

— On écrit de Béthobie :
« Quelques nouvelles troupes ont été envoyées sur l'extrême frontière pour renforcer celles qui s'y trouvaient déjà et pour pouvoir surveiller les démêlés qui ont éclaté entre les Marotistes et les Apostoliques. De cette manière, on sera en mesure de faire respecter le territoire français, dans le cas où l'un des partis en lutte viendrait à y être refoulé.

M. le sous-préfet de Bayonne et le consul espagnol se sont rendus aussi sur les lieux. Ils sont arrivés à Sare le 17.

— Le gouvernement français a donné ordre à M. l'évêque de Léon d'interner; le même ordre est adressé aux autres évêques. (Idem.)

— Hier, vers deux heures, l'évêque de Léon et son secrétaire, qui, depuis 2 jours, étaient gardés à vue, sont partis pour Guetary pour Bayonne, escortés par la gendarmerie. On ignore encore la résidence qui a été assignée aux émigrés. (Sentinelle des Pyrénées.)

— On écrit de Vittoria, 15 août :

Le 12, dans la matinée, le général en chef est parti avec la division de la garde royale, la 5^{me} division forte de 11 bataillons, une brigade d'avant-garde composée de la colonne de Zubano et d'un bataillon de la garnison, le régiment de hussards, les lanciers de Bourbon, et 40 à 42 pièces d'artillerie. Toutes ces troupes composent une force totale de 18 à 19,000 hommes d'infanterie et 1,500 de cavalerie. Les trains, les équipages de l'armée et la majeure partie de l'administration resteront en cette ville. L'on croit que cette expédition ne sera pas de longue durée. Maroto était à Salinas de Leniz et avait dans ses environs 8 bataillons et 7 escadrons. Mais on dit que depuis quelques jours il lui est arrivé des renforts qui portent des forces à 7 à 8,000 hommes d'infanterie et 5 à 600 hommes de cavalerie avec lesquels il a pris position sur l'Araban. Notre armée est arrivée sans obstacles à Villareal, et les factieux se sont présentés sur les hauteurs d'Aramayona qui sont couvertes de bois et qu'ils avaient fortifiées. En moins de trois heures ils en ont été délogés par nos troupes qui se sont emparées de leurs positions. Notre perte, dans cette affaire, a été de 8 à 10 morts; celle de l'ennemi a été beaucoup plus considérable, parce qu'au moment où il a pris la fuite notre artillerie lui a fait beaucoup de mal. Nous n'avons pas fait de prisonniers, parce que la nature du terrain empêchait la cavalerie de manœuvrer; nous avons eu cependant 30 déserteurs alavais qui sont passés dans nos rangs. (El Correo Nacional du 18.)

— On écrit de Madrid, le 18 août :

« Un supplément au *Mensajero del Pueblo*, du 18, publie le bulletin officiel de l'affaire de Villareal, transmis par le duc de la Victoire du quartier-général d'Urbina, le 15 août 1839. Ce bulletin confirme les détails déjà donnés sur cette affaire, et se termine ainsi :

« Le rebelle Maroto avait recommandé à ses soldats de ne faire aucun quartier. Nos braves soldats ont au contraire respecté la vie des factieux blessés et les ont conduits dans les ambulances. La décision de l'attaque, l'effet moral de nos batteries et surtout la lâcheté de l'ennemi, ont rendu notre perte insignifiante, car nous n'avons eu que 20 hommes tués et 66 blessés, un nombre desquels se trouve le général chef d'état-major, don Juan Tena. Après l'affaire, 14 déserteurs rebelles sont venus faire leur soumission avec armes et bagages. Je prie V. E. de mettre ce bulletin sous les yeux de S. M. à laquelle je me propose de présenter ultérieurement une proposition d'avancement pour les braves troupes sous mes ordres qui ont montré dans cette affaire leur valeur et leur enthousiasme accoutumé. Signé, le duc de LA VICTOIRE.

« A. S. Exc. le ministre de la guerre. »

HOLLANDE.

On écrit de Venloo, à la date du 21 août :

Avant-hier au soir une partie de la bourgeoisie et de la garnison a été jetée dans une grande confusion. A dix heures et demie environ un coup de fusil partit dans la rue des Juifs. Ce coup produisit un tel fracas qu'il fut entendu des officiers qui se trouvaient encore réunis à leur société. On alla à la décou-

auvergnats. Les ouvriers le virent parfois immobile, regardant Véronique endormie sur les genoux de sa mère. Pour elle il adouciait sa voix rude, il essuya ses mains à son pantalon pour la prendre. Quand Véronique essaya de marcher, le père se plaignit sur ses jambes, et se mit à quatre pas d'elle en lui tendant les bras, et lui faisant des mines qui contractaient joyeusement les plis métalliques et profonds de sa figure âpre et sévère. Cet homme de plomb, de fer et de cuivre redevenait un homme de sang, d'os et de chair. Etait-il le dos appuyé contre son pilier, immobile comme une statue, un cri de Véronique l'agitait, il sautait à travers les ferrailles pour trouver, car elle passa son enfance à jouer avec les débris de châteaux amoncelés dans les profondeurs de cette vaste boutique, sans se blesser jamais; elle allait aussi jouer dans la rue ou chez les voisins, sans que l'œil de sa mère la perdît de vue.

Il n'est pas inutile de dire ici que les Sauviat étaient éminemment religieux. Au plus fort de la révolution, Sauviat observait le dimanche et les fêtes. A deux fois, il manqua de se faire couper le cou pour avoir été entendu la messe d'un prêtre non assermenté. Enfin il fut mis en prison, justement accusé d'avoir favorisé la fuite d'un évêque, auquel il sauva la vie. Heureusement le marchand forain, qui se connaissait en limes et en barreaux de fer, put s'évader; mais il fut condamné à mort par contumace, et, par parenthèse, ne se présenta jamais pour la purger; il mourut mort. Sa femme partageait ses pieux sentiments, et l'avarice des Sauviat ne cédait qu'à la voix de la religion.

Les vieux féralleurs recevaient exactement le pain béni, donnaient aux quêteurs, et si le vicar de St-Etienne venait chez eux pour demander des secours, Sauviat ou sa femme allait aussitôt chercher sans façons ni grimaces ce qu'ils croyaient être leur quote-part dans les aumônes de la paroisse. La Vierge mutilée de leur pilier, fut toujours, dès 1799, ornée de bois à Paques. Dans la saison des fleurs, les passans la voyaient fêlée par des bouquets rafraîchis dans des cornets de verre bleu, surtout depuis la naissance de Véronique.

Aux processions, les Sauviat tendaient soigneusement leur maison de draps chargés de fleurs, et contribuaient à l'ornement, à la construction du reposoir, ornement de leur carrefour. Véronique Sauviat fut donc élevée chrétienne. Dès l'âge de sept ans, elle eut pour institutrice une sœur grise auvergnate, à qui les Sauviat avaient rendu quelques petits services. Tous deux, assez obligeants tant qu'il ne s'agissait que de leur personne ou de leur temps, étaient serviables à la manière des pauvres gens qui se contentent eux-mêmes avec une sorte de cordialité. La sœur grise enseigna la lecture et l'écriture à Véronique, elle lui apprit l'histoire du peuple de Dieu, le Catéchisme, l'Ancien et le Nouveau-Testament, quelque peu de calcul. Ce fut tout.

(La suite à un prochain numéro.)

verte, la première sentinelle postée dans cette rue désigna son camarade qui devait donner des renseignements précis. La seconde sentinelle fut trouvée dans un état d'ivresse, quoique le chef du poste assurât qu'elle était à jeun en partant pour aller monter sa garde. Mais on trouva à peu de distance de ce militaire la bourre encore brûlante d'un fusil, de manière à faire croire que c'était sur lui qu'on avait tiré.

Cependant il a été impossible de découvrir l'indice qu'une balle avait fait une ouverture ou avait frappé quelque endroit. Il n'est pas probable que la malveillance ait joué un rôle dans cette affaire, peut-être n'avait-on pour but que de s'amuser aux dépens des habitants ou de la sentinelle.

Quel que soit l'esprit d'une partie des habitants de Venloo, elle n'est pas animée de sentimens assez mauvais pour vouloir s'en prendre à des soldats, instrumens passifs, pour l'unique raison qu'ils sont Hollandais. La garnison est traitée avec beaucoup de cordialité depuis son entrée dans notre ville, et se conduit de manière à ne pas donner lieu à la division ni au désordre, bien moins encore à des tentatives de cette nature. Il est à désirer qu'on remonte à la source de cet événement mystérieux, pour couper court aux conjectures de la malveillance. (Handelsb.)

BELGIQUE. — Bruxelles, le 26 août.

M. de Pambour vient d'écrire de Londres à l'académie des sciences une lettre en date du 10 août dans laquelle il communique les résultats suivans obtenus par lui dans des expériences faites sur le chemin de fer de Londres à Bristol, avec une locomotive ayant des roues de 7 pieds de diamètre. La machine ne tirait que le convoi d'approvisionnement chargé de huit personnes. Elle a maintenu facilement pendant 7 à 8 milles de suite la vitesse de 45 milles ou 18 lieues par heure; elle a pu également soutenir pendant 3 ou 4 milles une vitesse correspondante à 48 milles ou 19 lieues 1/3 par heure; et enfin deux milles ont été parcourus chacun en une minute et cinq secondes; ce qui fait 55 milles ou 22 lieues 1/3 par heure. Cette extrême vitesse n'a pu être dépassée parce que la pompe de la machine n'était pas suffisante pour alimenter la chaudière. M. de Pambour pense qu'il serait facile de maintenir cette vitesse de 22 lieues à l'heure et même de la dépasser. (Indép.)

Bruxelles, le 26 août. — (5 heures). — On remarquait plus de fermeté dans les obligations nationales; l'activité des affaires en valeurs espagnoles donnait une autre physionomie à la bourse; quant aux actions industrielles, il y a continuité de tendance à la baisse. On n'y touche pas, cela est vrai, mais elles fléchissent devant l'indifférence des capitalistes, et le peu d'attention que leur prêtent ceux qui les ont créées. Fonds de l'Etat: Dette active 2 1/2 p. c. 35 5/4, 3 p. 101 5/4 P., 4 p. c. 91 7/8 A., 3 p. c. 71 5/8 et A., Société Générale titres en nom fr. 750, Société de Mutualité 1037 50 (103 5/4) et P. 1056 25 (103 5/8) A., Banque de Belgique 740 (74) P.; Canal de la Sambre à l'Oise 900 (90); Société de commerce 1160 (116) P.; Lits Militaires 5420 (114) A., point de vendeurs.

L'actif espagnol était très bien tenu à 18 1/2 même 5/8 fin courant; il y a eu assez d'affaires. On attend avec impatience les nouvelles de la Péninsule.

LIÈGE, LE 27 AOÛT.

On nous assure qu'on s'occupe activement, dans les bureaux du ministère des travaux publics, d'un projet de canalisation de la Meuse. Déjà des rapports ont été demandés à différens ingénieurs sur les modes d'exécution les plus prompts et les plus économiques. Nous félicitons le gouvernement de l'initiative qu'il est disposé à prendre. Nous espérons aussi que, dans sa sollicitude pour les intérêts de la navigation de la Meuse, il fera tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir la réduction du péage perçu par la Hollande, conformément aux stipulations du tarif de Mayence. Cette dernière mesure est plus urgente que toute autre. Les travaux de canalisation peuvent durer assez longtemps et si, dans l'attente de leur achèvement, il fallait continuer à payer des droits aussi élevés que ceux qui existent aujourd'hui, l'avenir de notre navigation serait gravement compromis, et la canalisation de la rivière n'apporterait qu'un faible soulagement aux souffrances de cette branche de l'industrie.

La construction du viaduc destiné au passage du chemin de fer, près de l'église de Ste.-Véronique, est commencée et se poursuit avec activité. On compte qu'il sera achevé vers la fin du mois de septembre. On travaille également à la station des Guillemins, non loin de la maison habitée par M. le professeur Borgnet. Le nombre des ouvriers a été augmenté sur la ligne d'Ans à la Meuse, et maintenant que la récolte est presque partout achevée, on espère pouvoir utiliser encore beaucoup de bras qui étaient occupés à la rentrée des moissons.

Depuis quelques jours, des ouvriers terrassiers sont occupés à enlever le gazon qui croissait sur toute l'étendue du terrain qui s'étend de la rue Bertholet jusqu'au rivage de St.-Jacques, et à étendre sur les parties du sol déjà nivelé des couches de gravier et de cendres propres à l'affermir. Cette opération était devenue indispensable. En hiver, il était impossible de traverser cette place, sans enfoncer dans la boue, jusques au-dessus de la cheville. Les habitants du quartier d'Avroy sauront gré au conseil communal de cette amélioration qui ajoutée aux embellissemens déjà effectués, mais qui ne sera complète que lorsqu'on aura remplacé par des bancs neufs, semblables au moins à ceux qui se trouvent actuellement sur la Place Verte, les bancs mutilés et vermoulus qui déparent toujours la promenade du quai d'Avroy. Si notre conseil voulait maintenant s'occuper également du soin de combler le canal de la Sauvenière, il prévendrait de nouvelles réclamations et ferait une chose éminemment opportune et utile. Dans la supposition où l'on mettrait la main à l'œuvre, d'ici à quelques jours, ce travail pourrait être facilement achevé au commencement de l'été prochain, et l'on aurait fait un grand pas vers l'exécution d'un système d'assainissement réclamé depuis si long-temps en vain.

L'ingénieur hollandais, M. Brade, qui avait été chargé de la direction du chemin de fer entre Amsterdam et Harlem, est en ce moment à Liège, où il s'occupe activement de l'étude des ponts; son projet est de jeter sur un bras de mer à Amsterdam, un énorme pont suspendu. Si nous sommes bien informés, les matériaux de cette construction colossale seraient pris en Belgique.

Les commissions de surveillance du collège et d'instruction publique s'occupent du programme des cours de cet établissement pour l'année scolaire 1839-1840.

Indépendamment de quelques modifications de détail, il y aura, quant à la division de français, des changemens qui doivent résulter de la nomination d'un nouveau professeur pour l'enseignement de cette langue.

La 4me. ne sera plus divisée en deux sections, mais au lieu de deux heures l'après-dîner, cette classe aura quatre heures chaque jour.

La 5me. aura une heure de plus chaque jour.

Il est à regretter que l'on n'ait pas encore organisé un concours général entre les élèves des trois classes supérieures du collège communal et des établissemens particuliers d'instruction moyenne.

C'est été le meilleur moyen de stimuler à la fois les professeurs et les élèves et de rendre les cours aussi forts que possible dans toutes les institutions.

Espérons que l'an prochain notre administration communale fera des efforts pour établir ce concours.

On remarquait hier une réunion des plus nombreuses à la Société d'Emulation où avait lieu la distribution des prix aux élèves de l'école primaire modérée dirigée par MM. Stapper et Jacquin. M. le gouverneur et M. le bourgmestre assistaient à cette cérémonie qui s'est prolongée assez tard, à cause du grand nombre d'élèves qui par leur application avaient mérité et ont reçu des prix. M. Stappers, qui depuis 25 ans est à la tête de cet établissement, a prononcé un discours où il a fait connaître que l'état de sa santé ne lui permettait plus de le diriger constamment, et qu'il avait remis ce soin à M. Jacquin, mais qu'il le visiterait de temps en temps. M. Jacquin a ensuite prononcé un discours dans lequel il a développé son mode d'enseignement et où il s'attache à démontrer qu'en voulant lui donner plus d'extension, on risquerait de faire faire moins de progrès aux élèves. Le but de son enseignement, a-t-il dit, se borne à les mettre à même de fréquenter des institutions plus élevées.

Au moment de mettre sous presse nous recevons de Luxembourg la nouvelle suivante:

Le cabinet de La Haye vient de destituer les personnes ci-dessous dénommées:

Mothe, notaire à Eich; Clément, id. à Mersch; Ritter, id. à Grevenmacher; Gras, id. à Beltebourg; Lacroix, id. à Remich; Witry, id. et bourgmestre à Echternach; Eichhorn, id. à Wormeldange; Ledure, id. à Mondorf; Reuter, président du tribunal à Diekirch; Weydert, juge-de-peace à Remich; Dams, id. à Remich; Servais, id. à Mersch; Tedesco, greffier de la justice-de-peace à Eich; Lefort, juge-de-peace à Echternach.

Notre correspondant ajoute que peut-être sa liste n'est pas complète. (Echo du Luxembourg.)

On lit dans le Commerce belge:

« D'après un de nos correspondans de Paris, que nous avons toujours vu bien informé, la question d'intervention en Espagne serait de nouveau agitée dans le sein du conseil des ministres, et cette fois-ci ce serait le maréchal Soult qui en serait le plus ardent promoteur. Le cabinet actuel paraît vouloir tirer parti de la position critique où se trouve don Carlos pour frapper un coup décisif. Le rôle important que la France est appelée à jouer dans les affaires d'Espagne, lui donne aujourd'hui le moyen d'attirer à elle l'influence d'une grande puissance qui jusqu'ici s'est montrée hostile à la cause constitutionnelle dans la Péninsule, et il ne serait pas surprenant de voir les divisions françaises d'observations, franchir les Pyrénées pour garantir aux Basques les Fueros, cause réelle de la guerre civile, et enlever don Carlos d'un pays où il a perdu l'affection des populations. »

Nous appelons de tous nos vœux le dénouement d'un drame qui, pour la honte de l'Europe, n'a duré que trop long-temps; la Belgique possède maintenant au-delà de deux cents millions de francs de valeur à la charge de l'Espagne; on comprendra donc facilement que nos espérances seront partagées par toutes les classes de la population. »

On écrit d'Ostende, le 24 août:

L. M. le roi et la reine ont honoré de leur présence le bal paré donné par la régence, à l'occasion de la fête de la reine. Il y avait foule et beaucoup de luxe.

On attend ici sous peu de jours M. le comte Serrurier, ambassadeur de France à notre cour, et sa famille. On dit toujours que le roi et la reine partent pour l'Angleterre le 26; mais les personnes mêmes qui approchent leurs majestés paraissent n'avoir aucune certitude à cet égard.

« On écrit de Francfort, le 22 août: « La diète germanique a tenu aujourd'hui une séance extraordinaire à laquelle a assisté M. le comte de Grunne, ambassadeur du roi des Pays-Bas, qui était venu expressément de Ringau; on pense que cette réunion a été provoquée par la communication qui a été faite à M. de Bellinghausen par M. Lebeau, au nom du gouvernement belge. »

« La Gazette d'Augsbourg publie plusieurs lettres d'Alexandrie, en date du 27 juillet. Méhémet-Ali a presque entièrement désarmé la flotte turque; il lui a pris sa poudre, son argent, une partie de ses canons et de ses voiles, parce que, dit-il, un autre pourrait peut-être les prendre. On désarmera aussi la flotte égyptienne. On ne savait pas, dans ce moment où se trouvait Ibrahim, ni quel était le sort de Hafiz pacha, dont l'armée ne s'est jointe qu'en partie à celle des Egyptiens. On sait seulement qu'Ibrahim répand des proclamations en Anatolie, appelant le peuple aux armes. Les proclamations sont dirigées moins contre le sultan que contre les puissances européennes, dont il craint l'intervention. »

Une découverte curieuse vient d'être faite par le magnétisme, à Bruxelles. Une somnambule avait insisté, il y a un an, pour que l'on fit une fouille dans une cave; à peine eût-on creusé à quelques pieds du sol, que l'on rencontra une pierre sur laquelle était assez mal gravée l'inscription suivante:

Hier legt een schoon steen.

Que l'on traduisit comme il suit:

Cy git une belle pierre.

On rit beaucoup du mécompte des gens qui croyant trouver une pierre précieuse, n'avaient ramené qu'un caillou de nulle valeur. Mais voici qu'un an après une autre somnambule est revenue à la charge en disant qu'il fallait creuser au même endroit, qu'on trouverait bientôt de *schoon steen*. On eut la complaisance de recommencer les fouilles.

Nouveau désappointement: au lieu d'une pierre on retira un vieux tronc d'arbre carbonisé et tout bardé de planches chevillées qu'on fit sauter à grand-peine. Celle du milieu cachait une ouverture oblongue, d'où l'on tira une boîte en plomb parfaitement soudée, mais fort légère, qui ne contenait, par conséquent, ni or, ni pierre; mais seulement un petit tableau qu'on vient de nous apporter et qui ne nous semble pas merveilleux; il est vrai que nous ne sommes pas très-connaisseurs, mais il est signé *J. Steen*, ce qui aura donné lieu au quiproquo des somnambules. (Fanal.)

** L'Echo du Nord donne sur la musique de la Parisienne quelques détails assez intéressants. C'est en effet sur un air allemand que cet air patriotique a été chanté à Paris dans les premiers jours de la révolution de 1830.

En 1829 M. Casimir Delavigne composa sur cet air allemand les paroles d'une chanson intitulée: le Passage du Mont St.-Bernard. C'est cette chanson parodiée et retournée qui a servi à faire la Parisienne.

Ce journal publie une lettre de Nourrit où il dit à M. Bécude Lille qui lui envoie un air nouveau, composé pour la Parisienne, que l'air allemand est déjà trop répandu pour espérer le succès d'un nouvel air. Ce nouvel air a été cependant publié, et chanté à Bruxelles au théâtre avec un accompagnement improvisé de M. Lahou.

** Meyerbeer met la dernière main à un ouvrage qu'il destine au grand-opéra, et dans lequel M^{me} Stoltz remplira le principal rôle.

** Mlle. Rachel a dû donner samedi une représentation sur le théâtre de Versailles. La fameuse tragédienne va visiter quelques villes de province; elle commencera par Rouen.

** M. Adam, l'auteur de la partition du Châlet, du Postillon de Lonjumeau, du Brasseur de Preston, va partir pour St.-Petersbourg, où il doit écrire un ballet pour Mlle Taglioni. Auber s'occupe d'un nouvel opéra en trois actes pour Mme. Damoreau. Son Shériff, poème de M. Scribe, sera représenté sous peu de jours.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Police Correctionnel de Paris.

L'AMI DES BÊTES. — Un paisible bourgeois de Paris vient déposer devant la 7^e chambre sur les circonstances d'une tentative de vol à son préjudice.

« Voyez-vous, dit le témoin, y en a d'autres qui croient qu'on est une bête parce qu'on les aime. Eh bien! oui, là, j'aime les animaux... je les adore, les animaux, depuis l'hanneton du boeage jusqu'aux lions des forêts... et certainement je ne suis pas une bête, vous pouvez vous en rapporter à moi. »

M. le président. — Vous n'êtes pas ici pour faire votre apologie, mais pour déposer sur une tentative de vol.

Le témoin. — C'est que ce jeune voleur se sera dit que j'étais un bête, parceque je semais du gâteau aux diverses volailles du Jardin-du-Roi... J'aime ça, moi; tous les jours je distribue une flûte d'un sou à ces créatures... Mais j'vas vous dire comme on m'a déjà volé dix-sept mouchoirs, je me suis dit: « Tiens! tiens! est-ce qu'il y aurait des voleurs dans le Jardin-du-Roi... » Pour m'assurer de mon doute, je pris une épingle, la plus grosse que j'aie pu trouver dans mon domicile, et j'ai attaché mon mouchoir à la poche de mon vêtement. Tout-à-coup je sens qu'on tire, qu'on tire avec de petites secousses, comme je fais ma ligne quand je sens l'ablette qui mord à l'hameçon... Bon, que je dis, tire, mon cadet, j'attendrai que t'enfonces... »

Ca n'a pas manqué; voyant que le mouchoir ne venait pas, il enfonça... Alors je lui saisis le poignet de main droite, et de l'autre, je criai: « Au voleur! au voleur! au voleur! » trois fois, absolument dans le même ton que j'ai l'honneur de prendre devant vous. La garde arrive, je lui dois cette justice, et elle empoigne mon jeune individu qui a fait une bien drôle de mine... avait-il l'air penaud, penaud, penaud!... J'ai bien l'honneur de vous tirer ma révérence.

M. le président. — Prévenu, convenez-vous de la tentative de vol qui vous est imputée?

Le prévenu. — C'te malice!... puisqu'on m'a pris la main dessus... C't'idée d'aller attacher son mouchoir à sa poche... Vieux farceur... va!...

Le tribunal condamne le prévenu à six mois d'emprisonnement.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche 1^{er} septembre,

OUVERTURE. — ABONNEMENT COURANT.

Avis. — L'administration théâtrale a l'honneur de prévenir le public, qu'en ce moment il y a plusieurs Loges disponibles tant aux Premières qu'aux Baignoires.

S'adresser pour la location à M. Lefèvre, contrôleur, ou à Mme. V^e Narcisse, chargée du bureau de location.

ETAT CIVIL DE LIÈGE DU 25 AOÛT.

Décès: 5 filles, 1 femme, savoir: Catherine Joassart, âgée de 78 ans, sans profession, faubourg St.-Léonard, épouse de Joseph Bury.

Du 26. — Naissances: 2 garçons, 8 filles.

Décès: 3 garçons, 1 fille, 5 hommes, savoir: Gd. Pingeon, âgé de 79 ans, journalier, rue Roture, veuf de Marie Anne Ballot. — Jh. Fréd. Guillaume Desruelles, âgé de 42 ans, lieutenant garde-d'artillerie, sur la Basse, époux de Catherine Françoise Toby. — Jean Joseph Reculez, âgé de 52 ans, fondeur, rue Saint-Nicolas-en-Glain, célibataire.

ANNONCES.

BEAU QUARTIER à LOUER, situé rue Grétry, près du pont de la Boverie, composé de 4 pièces et cave. S'adresser place St.-Denis, n. 1.

VENTE DEFINITIVE

ES SANS

faculté de surenchérir.

Mercredi 28 Août 1839, à 10 heures du matin,

Le notaire BIAR vendra définitivement en son étude, place St.-Paul à Liège,

LA MAISON

située en la même ville, rue de la Rose, portant l'enseigne de la Fontaine d'Or et le n^o 473, louée à raison de 900 fr. par an. On peut traiter de gré-à-gré jusqu'au jour de la vente. S'adresser audit notaire.

P. J. STAS a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de reprendre l'ancienne AUBERGE des 4 SCEAUX rue derrière la Madelaine. Le local est entièrement restauré et meublé à neuf. Il se recommande à MM. les voyageurs, rien ne sera négligé pour les satisfaire. Il prendra des Pensionnaires. Table d'Hôte à une heure. — Diners particuliers.

M^{me}. DUPLOUY-PIRARD;

Rue de la Régence, n. 8, A l'honneur d'ANNONCER qu'elle vient de recevoir de la Suisse, UN BEAU

choix de rideaux brodés

Ainsi que des MOUSSELINES en pièces, qu'elle VEND à des PRIX AVANTAGEUX. Son magasin est assorti en tout ce qui concerne l'ameublement.

COLLEGE

PENSIONNAT DE VISÉ

ON DEMANDE pour cet établissement UN PROFESSEUR de Littérature Française, ET UN de Littérature Allemande. On désire que le dernier soit Allemand de nation. UN BON INSTITUTEUR peut se présenter pour l'école primaire de Visé. Des célibataires seront préférés pour ces places. S'adresser à M. l'abbé NOVENT, à Visé.

VENTE

beaux et bons chevaux.

Les Jeudi et Vendredi 5 et 6 Septembre 1859, Il sera vendu à crédit, à Liège, par le ministère de Maître PARMENTIER, notaire en ladite ville, en présence de l'Inspecteur et du Receveur des domaines, à Liège, et à l'intervention de M. l'intendant militaire, environ

150 BEAUX ET BONS CHEVAUX

de l'armée, la plupart âgés de 4, 5 et 6 ans, devenus inutiles au service de l'artillerie et du train par suite du passage du pied de guerre au pied de paix.

Cette vente sera faite dans la cour du Palais de Justice à Liège. Elle commencera à neuf heures du matin. Les chevaux seront à voir à partir du 1^{er} septembre, dans les casernes de la cavalerie en ladite ville.

Les acheteurs auront la faculté, moyennant caution, de payer leur prix par tiers, de trois mois en trois mois, le premier exigible au moment de la vente.

Vente par licitation.

VENDREDI 15 SEPTEMBRE 1859, à 10 heures du matin,

Au bureau de la justice de paix, rue Neuve, derrière le Palais, à Liège, le notaire MOXHON vendra aux enchères :

Premier lot. — Une MAISON, cour et arrière-bâtiment, sise à Liège, sur la Batte, n° 55-1058, joignant d'un côté à M. Dechamps-Lefebvre, de l'autre au représentant Bodson; devant à la rue de la Batte, et derrière à la rue des Foulons, occupée par M. Thiriart, fermier du poids public.

Deuxième lot. — Une MAISON avec cour, n° 52-1373, située à Liège, Outre-Meuse, en la Grande-Nassarue, joignant vers St.-Pholien au sieur Gérard, vers Saucy au sieur Lavalie, occupée par le sieur Poidevin, boucher.

Troisième lot. — Une MAISON aussi avec cour, située Outre-Meuse, en la Grande-Nassarue, n° 45-1526, joignant vers St.-Pholien à M. Ronday fils, vers Saucy à M. Dejong, occupée par le sieur Dejardin, teinturier.

S'adresser, pour connaître les titres et conditions, audit notaire MOXHON.

VILLE DE LIÈGE.

TRAVAUX PUBLICS.

Le collège des bourgmestre et échevins informe, QUE L'ADJUDICATION

CONSTRUCTIONS A EXECUTER POUR L'AGRANDISSEMENT

CIMETIÈRE DE ROBERMONT

Aura lieu le 2 SEPTEMBRE prochain, à midi, à l'Hôtel-de-Ville.

On peut prendre connaissance du cahier des charges, au bureau des Travaux Publics, tous les jours de 9 heures à une heure de relevée.

Liège, le 25 août 1859. Le Bourgmestre, J. J. Tilman. Par le collège: Le secrétaire Demany.

ODONTINE

Composée par M. PELLETIER, membre de l'Académie royale de médecine, professeur à l'école de pharmacie de Paris, inventeur du Sulfate de Quinine. Ce nouveau dentifrice, solide, d'une odeur et d'une saveur agréables, joint à la propriété de blanchir les dents celle d'en conserver et durcir l'émail, ainsi qu'en prévenir et arrêter la carie.

L'ELIXIR qui l'accompagne, composé d'après les mêmes principes, calme les douleurs, fortifie les gencives, détruit la fétidité de l'haleine et donne à la bouche une fraîcheur des plus agréables. Les personnes exposées à l'humidité, celles qui habitent les bords de la mer, les marins surtout, ne sauraient trop faire usage de ces dentifrices qui, en neutralisant l'action des vapeurs salines et muriatiques, s'opposent à la prompte altération des dents. Dépôts à la pharmacie de M^{me} JANNÉ-JANSSON, à LIÈGE.

ARRIVEE DE M. MALLAN.

PLOMBAGE

DENTSCARIÉES,

AVEC LE MINÉRAL SUCCÉDANUM.

PERTE DES DENTS, REMPLACÉES SANS LIGATURE NI FILS DE METAL.

Monsieur JOHN HALLAN, chirurgien dentiste, sous la raison sociale: Mallan et fils, n° 9, Halfmoon, Street Piccadilly, à Londres, et à Bruxelles, 69, MONTAGNE DE LA COUR, a l'honneur d'annoncer à la noblesse et à la bourgeoisie de Bruxelles et des environs, qu'à l'occasion de sa seconde visite annuelle dans cette capitale, il aura l'avantage de soumettre à leur examen divers perfectionnements très-importants dans la structure et l'arrangement des DENTS MINÉRALES INCORODIBLES (son invention), ainsi que dans la méthode toute particulière qu'il a pour tamponner et remodeler les DENTS GÂTÉES avec son célèbre MINÉRAL SUCCÉDANUM, qui dans quelques secondes se rendurcit en un émail perlé, sans que le patient éprouve la moindre douleur ou l'inconvénient. Le caractère particulier de cet EMAIL, ainsi que les dents minérales, est l'impossibilité de jamais pouvoir se corroder ou se décolorer, et lorsqu'elles sont fixées dans la bouche, soit isolément, soit par rangées, elles sont sous tous les rapports pareilles aux dents primitivement placées par la main de la nature.

La méthode de M. J. MALLAN est en outre spécialement distinguée et elle diffère de celle des autres dentistes, parce qu'il considère comme un très-grand inconvénient les LIGATURES et fils de métal. Sa méthode, en fixant une ou plusieurs dents, étant basée sur un principe particulier, supporte solidement les DENTS VOISINES, tout en évitant la pression sur les gencives. De sorte que l'on peut, sans crainte de douleur présente ou future, obtenir tous les avantages du jeune, revivifier les facultés de la mastication et celles de l'articulation dans leur pureté primitive. Dans les cas les plus désespérés M. J. MALLAN raffermi les dents ébranlées d'une manière tout-à-fait efficace, soit que les défectuosités aient été causées par l'âge, concrétions de tartres, scorbut ou affections mercurielles des gencives. Consultez chez lui tous les jours, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 de relevée, ou l'on peut se procurer son Traité sur les Dents, qu'il va faire imprimer en français.

Mr. MALLAN viendra à Liège, tous les Mercredi et Jeudi de chaque semaine; il descendra à l'Hôtel de l'AIGLE NOIRE, où il pourra être consulté de 10 à 4 heures de relevée.

UNE DEMOISELLE ayant dirigé pendant deux ans la grande classe d'une des premières pensions de Paris, enseignant, outre tout ce qui constitue l'éducation d'une demoiselle: le Piano, le Chant et la Langue Allemande désire se placer comme INSTITUTRICE. — S'adresser, sous les Initiales P. B., au bureau de cette feuille.

Faillite Beck-Steins.

JEUDI 29 AOUT 1859, à 10 heures du matin,

Au bureau de la justice de paix, rue d'Amay, à Liège, à la requête de M^e FLECHET, avocat, syndic définitif de la faillite du sieur Beck-Steins; ci-devant ébéniste à Liège, il sera procédé par le ministère de M^e MOXHON et GILKINET; notaires à Liège, pour ce commis, à la vente aux enchères,

des immeubles suivants:

1^{er} LOT. Une MAISON, avec cour, sise à Liège, rue du Crucifix; numéro 752; joignant d'un côté à M. Hanquet, de l'autre aux enfants Larmoyer.

2^e LOT. Une MAISON, aussi rue du Crucifix, n° 755, joignant d'un côté à Mlle. Hannay, de l'autre à une maison ayant appartenu au sieur Beck-Steins.

Ces deux maisons sont grevées de rentes viagères, dues à des personnes âgées, ce qui en rend l'acquisition avantageuse. S'adresser, pour connaître les titres et conditions, auxdits notaires MOXHON et GILKINET.

VILLE DE LIÈGE.

TRAVAUX PUBLICS.

Le collège des bourgmestre et échevins informe QUE L'ADJUDICATION

REPARATIONS A L'HOTEL DE VILLE

au mur de soutènement à la Tour-en-Bèche et pour la construction d'un hangar à l'entrepôt, aura lieu le 29 du courant à midi, à l'hôtel-de-ville.

On peut voir le cahier des charges au bureau des travaux publics chaque jour de 9 heures à une heure de relevée. Liège, le 25 août 1859.

Le président, J.-J. Tilman. Par le collège, le secrétaire, Demany.

Vente par licitation.

MARDI 5 SEPTEMBRE 1859, à 10 heures du matin,

Au bureau de la justice de paix, rue d'Amay, à Liège, le notaire MOXHON vendra aux enchères une belle

MAISON DE COMMERCE,

restaurée à neuf, située à Liège, rue Gérardrie, n° 769, portant l'enseigne de la Cloche-d'Or, joignant d'un côté à M. Corfontaine-Stas, de l'autre à M. Thomas.

S'adresser, pour connaître les titres et conditions, audit notaire MOXHON.

L. LEVASSEUR,

NEGOCIANT,

PIED DU PONT D'ILE, N. 776, MAISON ORBAN,

confectionne toute espèce de REGISTRES à dos élastiques et brisés, à l'allemande et à la française, PORTEFEUILLES, reliures et cartonnages; il tient tout ce qui concerne la fourniture de bureaux.

Au même magasin, FABRIQUE DE COLS EN SATIN et EN CRINOLINE. Nouvel envoi de GANTS de peau 1^{re} qualité à 1Fr. 75 et autres, bretelles, parfumeries, etc.

BEL ACCORDEON n'ayant pas servi, à vendre d'OCCASION.

CHAPEAUX de Palmier et de paille d'Italie de 2 à 8 frs.

BOURSES.

Table with columns for LONDRES, LE 24 AOUT, and AMSTERDAM, LE 25 AOUT, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for ANVERS, LE 26 AOUT, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for BRUXELLES, LE 26 AOUT, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for VILLE DE LIÈGE, listing various financial instruments and their values.

La rente espagnole, qui était offerte au commencement de la bourse à 112, a été poussée vers clôture à 115,8, mais elle restait offerte à ce cours. Les primes étaient recherchées à toutes les échéances. Les valeurs de l'état soutiennent leurs cours. Mais il se fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 26 AOUT.

Table with columns for BRUXELLES, LE 26 AOUT, listing various financial instruments and their values.

VILLE DE LIÈGE.

TRAVAUX PUBLICS.

Le collège des bourgmestre et échevins informe, QUE L'ADJUDICATION

REPARATIONS A L'HOTEL DE VILLE

au mur de soutènement à la Tour-en-Bèche et pour la construction d'un hangar à l'entrepôt, aura lieu le 29 du courant à midi, à l'hôtel-de-ville.

On peut voir le cahier des charges au bureau des travaux publics chaque jour de 9 heures à une heure de relevée. Liège, le 25 août 1859.

Le président, J.-J. Tilman. Par le collège, le secrétaire, Demany.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 26 AOUT 1859.

Froment, l'hectolitre, fr. 24 07.

Froment nouveaux, fr. 22 05.

Seigle, idem, fr. 14 90.

Imprimerie de J.-B. Nossert, rue du Pot-d'Or, à Liège, N° 622.